



MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES BUDGET 2019

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Votre conseil municipal souhaite vous transmettre de l'information concernant le budget 2019 adopté le 10 décembre 2018.

Tout d'abord, un nouveau rôle d'évaluation triennal pour 2019-2020-2021 a été déposé et ce rôle servira pour la taxation pour la prochaine année.

Ce nouveau rôle nous présente des valeurs de propriétés ayant augmenté de façon distincte pour les différents types d'immeubles. L'ensemble du rôle d'évaluation augmente de 4,93%, mais il faut noter que :

En moyenne, la valeur des propriétés unifamiliales augmente de 2,57%
Celle des propriétés agricoles est en hausse de 13,45%
Celle des propriétés industrielles augmente de 9,25%
Celle des propriétés commerciales augmente de 5,75%
La valeur des entreprises de service quant à elle augmente de 12,85%
Et la valeur des propriétés dans le boisé monte de 22,23%

De plus, dans la catégorie résidentielle, les valeurs varient différemment d'un secteur à l'autre selon le marché des propriétés observé suite aux ventes réelles. La valeur du rôle d'évaluation représente 100% de la valeur marchande des propriétés.

Le taux de taxation résidentiel et agricole est abaissé de 0,65\$ à 0,625\$/100\$ d'évaluation. Quant au secteur commercial et industriel, le taux de taxation en 2019 est aussi à la baisse de 1,43\$ à 1,42\$/100\$ d'évaluation.

Les taxes de service sont revues à la hausse de 5\$ chacune afin de couvrir les dépenses de service : taxe d'eau 180\$ - taxe d'égout 170\$ - gestion des matières résiduelles (ordures) 235\$ par unité de logement. À compter de 2019, la gestion de la vidange des fosses septiques est assurée par la MRC. La taxe pour ce service sera à 60\$ par unité de logement, en baisse de 5\$.

La valeur moyenne d'une propriété résidentielle à Verchères est de 309 800\$. Pour cette propriété de valeur moyenne, le présent budget n'a aucune incidence sur le compte de taxes. Cependant, certaines propriétés ayant augmenté plus que la moyenne verront une augmentation de leurs taxes et celles ayant une augmentation de valeur moindre que la moyenne percevront une diminution de leur compte de taxes.

En 2019, les projets importants seront :

- ❖ La finalisation des travaux du vieux village
- ❖ Le remplacement du camion incendie datant 1991
- ❖ Le remplacement d'un tracteur avec équipement désuet
- ❖ L'avancement du dossier pour les barrières au passage à niveau du CN
- ❖ Le pavage d'une section du rang des Terres-Noires

Nous travaillerons aussi à la préparation de projets futurs, tels :

- ❖ Les égouts dans le secteur des Terres-Noires pour 2020
- ❖ Les égouts dans les autres secteurs ruraux pour 2022
- ❖ La prochaine phase de travaux de réfection des infrastructures

De plus, nous poursuivons nos améliorations dans les parcs par des investissements annuels. Nous travaillerons sur le projet d'installation de banc berçant près fleuve et autres équipements dans les parcs.

Le Conseil municipal, élu en novembre 2017, travaille depuis le début sur différents dossiers et enjeux. Afin de valider certains éléments et de recevoir l'avis de ses citoyens, la Municipalité réalisera, cet hiver, une consultation publique d'une journée avec un groupe de personnes représentatif de la population.

Les actions suivantes compléteront l'année 2019 :

- ❖ Suivi du projet de budget participatif lancé à l'automne 2018
- ❖ Préparation de la consultation publique pour notre planification stratégique
- ❖ Mise en place d'un nouveau contrôleur animalier
- ❖ Amélioration à la Vieille caserne et à la gloriette de la Place des Chaloupiers
- ❖ Abattage de gros frênes malades et dangereux.

Votre compte de taxes est payable en 4 versements effectifs aux dates suivantes : 15 février, 15 avril, 15 juin et 15 août. Vous pouvez nous faire parvenir, avec votre 1^{er} versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates mentionnées ci-haut.

Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne, comme Accès-D. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à nos bureaux à la mairie.

Votre conseil municipal a toujours comme objectif de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible, tout en respectant notre capacité financière.



Alexandre Bélisle, Maire de Verchères

10 décembre 2018

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CHARGES/DÉPENSES	
• Administration générale	1 198 900\$
• Sécurité publique	1 542 780\$
• Transport	1 397 100\$
• Hygiène du milieu	2 570 630\$
• Santé et bien-être	94 800\$
• Urbanisme et aménagement et développement	407 910\$
• Loisirs et culture	1 737 160\$
• Frais de financement	228 220\$
TOTAL	9 177 500\$
Affectation (immobilisations)	
• Immobilisations	982 000\$
• Remboursement capital-financement	375 190\$
• Remboursement fonds de roulement	77 910\$
• Contribution à d'autres fonds (membrane et boues usine d'épuration)	59 900\$
TOTAL	1 495 000\$
TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS	10 672 500\$
Moins amortissement	(1 459 500\$)
TOTAL SANS AMORTISSEMENT	9 213 000\$
REVENUS	
• Taxes	7 229 900\$
• Paiement tenant lieu de taxes	42 200\$
• Transferts	164 400\$
• Services rendus	266 500\$
• Imposition de droits	348 000\$
• Amendes et pénalités	18 000\$
• Intérêts	65 000\$
• Autres revenus	39 000\$
TOTAL	8 173 000\$
Affectation - app. surplus et fonds de roulement	1 040 000\$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	9 213 000\$
ÉVALUATION IMPOSABLE	792 308 800\$
Taux de taxes du 100 \$ d'évaluation	
• Générale	0,6250\$
• Assainissement des eaux	0,0023\$
• Usine filtration/aqueduc	0,0190\$
• Taxe foncière commerciale/industrielle	1,4200\$
Taxes de services par unité logement	
• Taxe d'eau	180,00\$
• Taxe de la gestion des déchets	235,00\$
• Taxe d'égout	170,00\$
• Taxe pour vidange des fosses septiques (rural)	60,00\$